



N°Tahiti 007351

BP 154 – 98733 PATIO TAHAA

Tél : +(689) 40608080 – Fax +(689) 40656237

DELIBERATION MUNICIPALE

N° 62 / 2025 du 04 Juillet 2025

Réf : AP/2025/AM

Autorisant le Maire à signer le marché avec la SARL EPUREAU Pour la construction d'un réservoir de stockage d'eau potable

LE CONSEIL MUNICIPAL DE TAHAA

Date de convocation : 27/06/2025

Date de séance : 04/07/2025

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-cinq à la date du Vendredi quatre du mois de juillet, **Le conseil municipal de TAHAA**, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TAHAA en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Madame Patricia AMARU.

NOMBRE D'ELU EN EXERCICE	29	Nom – Prénom	Au moment du débat et du vote			
			Présents	Absent	Procurat° à	
Présents	17	AMARU Patricia	Maire de TAHAA	X		
Procurations	09	DOOM Robert	1er Adjoint	X		
Absents	03	KONG FOU Noéline	2ème Adjoint	X		
INDICATION SUR LE RESULTAT DU VOTE		PATERE Athanase	3ème Adjoint		BENNETT Maima	
Votants	26 dont 09 pouvoirs	TETUANUI Nina	4ème Adjoint		BOU KAN SAN Jocelyne	
Pour	26 dont 09 pouvoirs	NATUA Augustin	5ème Adjoint		AMARU Patricia	
Contre	00	MAHANORA Moea	6ème Adjoint	X		
Abstention	00	ROBSON Christian	7ème Adjoint	X		
La délibération est approuvée à 26 VOIX dont 09 POUVOIRS « ACTE RENDU EXECUTOIRE »		MARUAE Mata	8ème Adjoint	X		
		NAORE Ahimana	Maire délégué de Hipu		MAHANORA Moea	
		RUPEA Terii	Maire délégué de Faaaha		HIOE Myrna	
		TAMA Marc	Maire délégué de Haamene	X		
		TEROROHAEPA Mariano	Maire délégué de Vaitoare	X		
		HAHE Joël	Maire délégué de Poutoru		ROBSON Christian	
		BENNETT Maima	Maire délégué de Tiva	X		
		BOU KAN SAN Jocelyne	Maire délégué de Tapuamu	X		
		MANEA Pierre	Maire délégué de Patio		X	
		MAMA Antonio	Conseiller municipal	X		
		TEROROIRIA Martial	Conseiller municipal	X		
		TEUIRA Maina	Conseillère municipale	X		
		CHU Sylvain	Conseiller municipal	X		
		TAMAEHU Pascal	Conseiller municipal	X		
		TAEREA Raymond	Conseiller municipal		X	
		HIOE Myrna	Conseillère municipale	X		
		ATGER-HOI Teumere	Conseillère municipale		TAMAEHU Pascal	
		TERAIARUE Tevaharii	Conseiller municipal		X	
		TOHUHUTOHETIA Abel	Conseiller municipal		MAO Nathalie	
		MAO Nathalie	Conseillère municipale	X		
	DEBEUF June	Conseillère municipale		TEROROHAEPA Mariano		
			Totaux :	17	03	09

- Ayant été convoqué et le quorum ayant été atteint ;
 - Sous la présidence de Madame AMARU Patricia, Maire de la Commune de TAHAA ;
- VU** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- VU** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L2121-29 relatif aux attributions du conseil municipal ;
- VU** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie Française ;

- VU** les lois n°77-744 du 8 juillet 1977 et n°77-1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- VU** la loi n°96-609 du 05 juillet 1996 portant dispositions diverses relatives à l'Outre-Mer ;
- VU** la loi organique n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- VU** le décret n°72-407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- VU** le décret n°80-918 du 13 novembre 1980 portant application de la loi n°77-1460 du 29 décembre 1977 ;
- VU** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements ;
- VU** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 03 Juin 2025 pour l'ouverture des plis ;
- VU** le rapport d'analyse des offres, en date du 10 Juin 2025 ;
- VU** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 12 Juin 2025 sur l'avis d'attribution ;

Considérant l'analyse des offres réalisé par le service technique de la Commune de TAHAA, qui propose d'attribuer le marché de construction d'un réservoir de stockage d'eau potable à la SARL EPUREAU, au vu des notes obtenues, et dont l'offre répond aux différentes exigences du marché.

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres du 12 Juin 2025 qui est d'attribuer le marché, à la SARL EPUREAU, pour un montant total TTC de 16 191 944 FCP.

Après en avoir délibéré en sa séance du 04 Juillet 2025 ;

AUTORISE

Article 1^{er} :

Le Maire à signer le marché avec la SARL EPUREAU, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

Article 2 :

La dépense correspondante au projet est imputable au compte 2188 2025006 de la section investissement, du budget d'exploitation de l'eau.

Article 3 :

Conformément aux dispositions de l'article R421-6 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télé-recours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4 :

Le Maire et le Comptable public, sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

« **ACTE RENDU EXECUTOIRE** »

Fait à TAHAA, le 4 juillet 2025

Après envoi au Haut-Commissariat

Pôle de contrôle de légalité

Le 08/07/2025

Et publication du 08/07/2025

Avec date d'effet le 08/07/2025

Le Maire de TAHAA

Mme Patricia AMARU

Le Maire de TAHAA

Mme Patricia AMARU